

Comment les professionnels intervenant auprès d'auteurs de violences au sein du couple appréhendent-ils les situations de contrôle coercitif exercé par les auteurs, et en quoi ces perceptions éclairent-elles les enjeux de l'intervention et de la prise en charge en lien avec la prévention du féminicide ?

Auteur : Versanne, Clara

Promoteur(s) : El Guendi, Sarah

Faculté : Faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie

Diplôme : Master en criminologie à finalité spécialisée en criminologie interpersonnelle

Année académique : 2025-2026

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/26493>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

Entretien n°6

Intervenant : Mon rôle et mon expérience auprès des auteurs de violence au sein du couple ? Comme je vous l'ai dit, donc aujourd'hui je suis directeur adjoint en charge d'une mission pénale qui est l'alternative à la détention préventive et du service d'accueil des victimes. Dans ce cadre-là, je suis amené à participer à différentes concertations de cas. Et à des interventions, au sein du divico. Donc le fait que j'ai pu développer une certaine expertise dans ce secteur-là grâce à cette fonction. J'ai aussi une expérience de 20 ans en tant qu'assistant de justice, donc prise en charge d'auteurs entre autres de violences conjugales.

Moi : D'autres auteurs aussi vous avez rencontrés alors ?

Intervenant : Oui

Moi : Pas que intra-familial ?

Intervenant : Non. Violence conjugale, intrafamiliale, ça peut-être des stuppes.

Moi : Auteur au sens ?

Intervenant : Au sens large. Violence intrafamiliale, c'est une partie de notre public. Mais il est clair que c'est une préoccupation de plus en plus importante et on voit que c'est un secteur qui est mis en avant de plus en plus. Donc même dans la chaîne pénale. Donc on voit qu'il y a une, je pense que vous avez rencontré un magistrat et vous en a parlé, il y a un référent VIF au sein du parquet par exemple, qui est monsieur Alexandre François et donc qui est référent VIF. C'est lui qui est vraiment en charge de tous les dossiers de violence intrafamiliale, c'est lui qui s'en charge. Ça veut dire qu'il y a bien une attention vraiment particulière qui est portée sur ce type de fait. Ça devient vraiment une évolution de cas aussi un nombre de cas qui devient le plus important aussi qu'avant. On prend en compte et une gradation aussi dans les violences et donc ça devient une priorité de la politique criminelle, en tout cas on voit bien au niveau des contacts qu'on a avec le parquet et l'attention que nous, on est de plus en plus amené à donner à ce type de dossier. Donc je travaille avec ce public depuis plus ou moins 25 ans.

Alors décrire les auteurs qu'on rencontre, ça c'est vraiment, c'est assez compliqué parce qu'on va rencontrer des gens de tous types, des gens de tous milieux sociaux, professionnels, socioculturels. On va rencontrer des gens qui sont, qui nous reviennent donc qui sont récidivistes.

Moi : Que vous avez déjà vu passer ?

Intervenant : Voilà, qui ont déjà eu des mesures qui n'ont pas été efficaces et qui se retrouvent à nouveau devant la justice pour les mêmes types de faits. On va retrouver des gens par contre qu'on ne voit qu'une fois.

Moi : Et qui après la mesure ne réitère pas ?

Intervenant : En tout cas, on ne voit plus leur dossier revenir chez nous. Donc on a des gens pour qui l'intervention de la justice a été semble-t-il efficace. Intervention de la justice ou pas

des fois c'est une incompatibilité avec une personne. On peut avoir des auteurs aussi qui vont commettre un fait avec une personne. Il se séparent, on n'entend jamais parler d'eux.

Moi : Ok, c'est la conjointe qui était le problème ?

Intervenant : Non ce n'est pas ça que je veux dire. Ce que je veux dire simplement, c'est que des fois il y a des interactions qui ne sont pas, qui ne peuvent pas se combiner. Ce n'est pas que madame cherchait à avoir des coups, ou que monsieur est irresponsable, pas du tout, c'est juste qu'à un moment donné, des fois on a des situations où je constate que les faits ne se reproduisent que dans un type de relation. Après peut-être qu'il apprit les leçons et que s'il tape une autre dame ou autre, il a compris comment ne pas se faire choper par la justice. Moi je dis simplement qu'on ne les revoit pas. Ça ne veut pas dire qu'ils ont arrêté ou autre. Par contre, on va effectivement trouver aussi des profils où on a la personne qui se représente chez nous avec différentes victimes. Donc là manifestement il y a encore autre chose quoi parce que voilà c'était pas dû à une personne, un contexte ou autre, puisque ça se reproduit avec d'autres personnes. Donc on a vraiment tous les profils et tous les cas de figure. Alors il y a cette gradation aussi dans les coups et blessures. On va avoir des publics. Moi de mon expérience, quand je faisais des alternatives à la détention préventive, j'avais rarement un dossier où Monsieur rentrer chez lui sans raison, taper madame très fort et elle ne savait pas pourquoi et vraiment le cliché. On avait souvent des dossiers où on voyait dans les PV etc qu'il y avait une escalade dans les relations entre deux personnes et qu'à un moment donné, monsieur pétait les plombs ou était plus fort que madame, frappait plus fort ou quelque chose comme ça C'était souvent ce qu'on pouvait décrire, c'était une escalade comme ça dans les relations. Alors encore une fois, ça ne veut pas dire que monsieur qui tape madame comme ça et que madame est terrorisée, ça n'existe pas. Je pense tout simplement que le biais dans ces cas-là, c'est que quand on est dans des situations pareilles de telles craintes, c'est des victimes qu'on ne voit pas. Ce sont souvent des victimes qui passent à la trappe. Pourquoi parce qu'elles ont tellement peur qu'elles ne déposent pas plainte, qu'elles se cachent qu'elles n'en parlent pas etc. Et donc c'est ça que je veux dire, c'est que je pense que malheureusement les cas les plus extrêmes. Je pense que généralement ils échappent un petit peu à la justice. C'est des cas plus cachés, j'ai un peu ce sentiment-là où la victime est terrorisée ou alors ils apparaissent quand vraiment il y a eu quelque chose qu'une ambulance a dû venir ou quelque chose comme ça. Ou sinon, bien souvent on a ces situations-là. Dans les profils de personnes, on a aussi ceux qui ne comprennent pas ou qui ne veulent pas comprendre que ce qu'ils font est dommageable pour la victime. Si je prends le cas des concertations de cas, par exemple, une dernière concertation de cas qu'on a eue, monsieur est incarcéré, il est en prison pour d'autres faits, mais aussi des faits de violence. Il sort en permission de sortie. Et lors de ses permissions de sortie, il harcèle et il terrorise encore madame. Est-ce qu'il n'a pas compris ? Est-ce que c'est plus fort que lui ? Est-ce que le fait que la situation lui échappe totalement ça crée une animosité supplémentaire chez lui ? Mais voilà quoi c'est quand même interpellant. Des gens qui ne veulent vraiment pas passer à autre chose qui restent vraiment braqués sur la victime et sur le fait de faire du mal à la victime. Et là effectivement là il y a quand même des gros risques de passage à l'acte. Faut pas se le voiler à ce moment-là, on est vraiment dans une situation très critique À l'inverse, je trouve que ce que m'a appris, par contre mes échanges dans le cadre du Divico etc. et qui était vraiment intéressant

pour moi en terme de violences conjugales à faire revenir vers mes collaborateurs, c'est que nous l'intervenant, l'assistant de justice va travailler avec un dispositif conditionnel. Dispositif conditionnel, ça va être entre autres ne plus avoir de contacts avec madame, ne pas s'approcher du domicile de madame que ça.

Moi : Une interdiction temporaire de résidence ?

Intervenant : Ça c'est une ITR, ça c'est encore une autre mesure. C'est encore une autre mesure, donc on n'est pas encore dans il y a une prise en charge chez nous, mais on n'est pas encore dans une guidance, dans le cadre d'une ITR, il y a la condition d'éloignement. Mais par exemple une alternative à la détention préventive, c'est monsieur a donné des coups à madame. Il est interpellé par la police. Le magistrat renvoie vers le juge d'instruction. Le juge d'instruction estime que monsieur soit il décerne un mandat d'arrêt, il envoie monsieur en prison. Et puis la chambre du conseil va décider à un moment de le libérer ou pas, soit le juge d'instruction va estimer que monsieur pourrait avoir un mandat d'arrêt, mais que néanmoins, s'il met des conditions, il limite le risque de passage à l'acte. Et donc il libère la personne avec des conditions à respecter. En attendant son jugement. Alors ça nous on prend ces dossiers-là dans le cadre des alternatives à la détention préventive. Et donc parmi le dispositif conditionnel qui va se présenter, on peut avoir une interdiction d'être à tel endroit, obligation de travailler, interdiction de contacter avec madame ou quelque chose de cet ordre-là. Ce qui était intéressant, je trouve des expériences récoltées que j'ai retenues avec les Divico, c'est que nous on peut faire fausse route en tant qu'assistant de justice. Je m'explique. On constate effectivement que monsieur vient nous voir et lui « j'ai plus de contacts avec madame ». On fait un check de la base de données de la police pour voir s'il y a eu des plaintes, si monsieur a été interpellé tout près, rien. Donc nous quelque part on pourrait se dire les feux sont au vert, tout se passe bien, renvoyer un rapport au juge d'instruction qui dit « monsieur respecte tout, ça paraît apaisé ». Or on constate que le silence infractionnel peut être annonciateur de passage à l'acte. Donc qu'est-ce qui fait que monsieur a harcelé Madame, l'a battu pendant trois ans, puis du jour au lendemain, il arrête pendant trois mois, soit il a compris. Soit il prépare un mauvais coup et il se fait tout petit et il se fait oublier quoi donc c'est ce qu'on appelle le **silence infractionnel**. Donc là il faut bien connaître les mécanismes parce que on peut se faire berner. Parce que nous on peut avoir un justiciable qui répond aux conditions. Et où on se dit tout va bien quoi. Il répond aux conditions, la situation est calme. Oui, elle est calme mais là ça c'était important quand même à pouvoir travailler avec l'auteur, je pense. Moi je renvoie mes collaborateurs là-dessus à un moment donné, c'est OK vous me dites que vous n'avez plus de contacts avec madame il est intéressant que monsieur explique ce qui fait que pendant trois ans il n'a pas réussi à et que là du jour au lendemain maintenant il arrive à laisser Madame vivre tranquille. Voilà c'est un sujet qui doit être abordé avec l'auteur et pour le confronter quand même à ce type de situation. Ça c'est important. Donc décrire les auteurs pour revenir à la question, c'est assez compliqué, je pense, c'est assez compliqué parce...

Moi : Chacun est différent

Intervenant : chacun est tellement différent. Parce qu'encore une fois on ne travaille pas nous avec des gros stéréotypes d'auteur, on peut avoir, il y a des gens qui ont conscience que ce qu'ils

font est mal, mais qui ne peuvent pas s'empêcher de continuer à le faire. Il y en a qui n'ont pas conscience de l'impact sur l'autre. Il y en a qui ont très bien conscience de l'impact sur l'autre et le font parce que justement ça a un impact sur l'autre. Donc on peut avoir toutes sortes de situations. Mais il est clair que souvent ce qui ressort derrière, c'est la volonté de contrôler le comportement de l'autre. C'est clairement cette idée de si elle n'avait pas fait ça, si elle faisait. On est souvent dans « je veux contrôler la vie de l'autre ».

Intervenant : Et au niveau des comportements des attitudes, une façon de penser qui reviennent le plus souvent, oui c'est cette idée de vouloir, comme je l'ai dit de vouloir contrôler le comportement de l'autre.

Moi : Vous avez des exemples un peu de des comportements qui font pour justement vouloir contrôler l'autre ?

Intervenant : Souvent ce qu'ils vont expliquer, c'est qu'à un moment donné, ils en arrivent à une escalade, une dispute qui augmente qui monte en puissance, puis des coups qui se sont portés. Alors bien souvent ils vont expliquer leur comportement comme en étant en réaction au comportement de l'autre. Ça c'est assez typique aussi c'est parce qu'elle a fait ça que.

Moi : C'est une sorte de dédouanement aussi.

Intervenant : Oui, tout à fait. Il y a souvent, j'ai rarement eu moi en tout cas aux guidances quelqu'un qui me disait « c'est de ma faute, je dois pas me comporter comme ça » etc. donc c'est souvent « je sais que j'ai été trop fort, je sais que..., elle m'a bousculé, elle m'a poussé à bout, elle m'a dit ça ». Donc c'est souvent un moyen effectivement de se dédouaner certainement oui. Alors après est-ce qu'ils sont manipulateurs ou sincères quand ils parlent ça c'est autre chose. Parce qu'il y a aussi des gens qui sont effectivement convaincus que le comportement de l'autre a provoqué le coup. C'est pas toujours pour nous flouer non plus. Je pense que parfois il y a des gens qui arrivent à se convaincre eux-mêmes qui ne sont pas responsables de ce qui s'est passé. Ça c'est dans tous les secteurs.

Intervenant : Comment est-ce qu'ils interprètent leurs propres actes comme je vous dis c'est souvent en réaction aux comportements de l'autre.

Intervenant : Comment est-ce qu'ils décrivent leur partenaire ou être partenaire encore une fois ? Ça dépend parce que vous avez dans les violences conjugales, il y en a qui vont dire, qu'ils en veulent vraiment à leur partenaire parce qu'elle les a quittés, parce que parce que voilà. Mais on a aussi souvent l'idée que le partenaire ou l'ex-partenaire, c'est la femme de leur vie.

Moi : Ok, c'est pas de la colère, c'est plus la personne qui est au centre de la relation d'un côté. Je veux dire la victime c'est leur âme sœur. Ils ont tellement d'amour.

Intervenant : Oui, qui ne savent pas vivre sans elle que voilà que c'est un accident et ils veulent à tout prix renouer le contact. Ce qui est vrai aussi dans l'autre sens, côté victime. Moi quand je faisais de l'alternative à la détention préventive, le dossier violence conjugale, on recevait la personne et puis 15 jours après on avait un coup de fil de la conjointe qui disait « il a une interaction de contact, mais moi je veux le revoir, je veux qu'on se revoie, je veux qu'on ait des contacts ». Donc c'est très délicat, ce sont des dossiers vraiment très délicats parce qu'il y a

souvent des volte-face de la part de la victime dans le cadre de ces dossiers pour quelles raisons, je ne juge pas, il y en a qui sont aussi des pervers narcissiques qui arrivent.

Moi : C'est dû contrôle que la personne a sur l'autre ?

Intervenant : Ça peut arriver ou bien il y a des personnes qui sont amoureuses et qui malgré ce qui s'est passé veulent passer l'éponge. Je pense qu'on a tous les cas de figure aussi au niveau des victimes, mais des déménagements, retour au domicile. Voilà parce que bien souvent dans ces dossiers-là, on a une interdiction de contacts avec la victime et puis on a l'obligation de trouver un autre lieu de résidence etc. Et on a un coup de fil trois semaines après de la victime qui nous dit moi je veux qu'il revienne à la maison qu'il revienne avec moi etc. On a souvent ce type de positionnement. Donc comment est-ce qu'ils décrivent leur partenaire ? ça va dépendre de leurs objectifs, je pense.

Moi : Et les deux grands types, c'est soit c'est la source de leur malheur entre guillemets j'ai fait ça parce qu'elle a fait ça, soit c'est vraiment l'amour extrême ?

Intervenant : Comment dire on se rend compte qu'on a ces cas de figure où il y a une rupture totale et qu'après un échange de coups que ce soit même l'auteur a décidé qu'il ne voulait plus de contacts avec cette partenaire. En disant avec elle, de toute façon on va nulle part, c'est chaque fois des disputes, c'est chaque fois ça, c'est chaque fois ça, donc je veux plus la voir. Et il passe à autre chose. Ou bien sa partenaire l'a quitté et à ce moment-là, il y a cette forme de « la situation m'échappe, je veux reprendre le contrôle sur la relation et donc je veux la forcer à ». Mais il y a aussi des couples qui disent s'aimer. Alors qu'il y a des coups. Donc c'est ça comment est-ce qu'ils décrivent leur partenaire encore une fois ça fluctue tellement. En tout cas ici on n'a pas de grandes catégories. Qui pourrait dire tous ceux que j'ai vu, ils décrivent leur ex- partenaire comme un monstre. Non, c'est beaucoup plus nuancé que ça je pense.

Intervenant : Au niveau de leur relation. Vous savez, quand vous avez quelqu'un qui est ici et qui a une mesure judiciaire. Il connaît les enjeux de sa mesure aussi. Donc on serait dans une relation thérapeutique. L'auteur pourrait se confier pleinement et on irait chercher à mon avis plus ce qu'il pense réellement. Nous, il faut bien se dire que si on les a avant jugement, potentiellement ils vont être jugés par la suite. Ils savent que tout ce qu'ils vont nous dire, potentiellement il y aura une trace dans leur dossier et autres.

Moi : Ils disent ce qu'ils veulent pour que ça entache pas leur image après.

Intervenant : Voilà et donc moi je me souviens pas de quelqu'un qui m'ait dit « ma femme elle doit faire le ménage, elle doit faire ce que je lui dis et répondre à tous mes besoins, toutes mes envies et elle qu'elle allait se faire foutre ». Je n'ai pas ça. Ce discours-là, on ne l'a pas. On va avoir un discours qui est relativement conforme.

Moi : Oui, et à travers les victimes, vous avez pas eu ce genre de discours ?

Intervenant : À travers les victimes, ah si, alors à ce moment-là, si je vais chercher le point de vue des victimes, là on va avoir quelque chose de totalement différent parce qu'on va avoir bien souvent les victimes qui vont revenir en disant, parce qu'elles vont faire un travail bien souvent. Avec des intervenants et elles vont se rendre compte alors qu'il y avait des signes précurseurs

qu'elles étaient de plus en plus isolées, que le conjoint voulait de moins en moins qu'elle aille dans sa famille qu'elle voit ses amis. Elles vont pas parler de contrôle coercitif au sens scientifique du terme, mais elles vont donner des éléments concrets de contrôle coercitif derrière. Ça, elles vont l'amener. Mais de la part de l'auteur, on va généralement avoir un discours beaucoup plus lisse et ils vont dire ce qu'on veut entendre. Donc ils vont pas trop se prononcer là-dessus quoi.

Intervenant : Observez-vous des logiques de contrôle dans le comportement rapporté par les auteurs si oui lesquelles ? Des fois, ils peuvent quand même baisser un peu le regard les auteurs. Surtout en fonction de leur interlocuteur. S'ils sont pris en charge par une dame. Ils vont peut-être ne pas avoir le même discours. Que face à un homme. Et donc des fois il y a des tentatives de rapprochement. Moi j'ai eu des justiciables qui me disaient, on est dans le cas de violence voir un peu plus loin, même de délinquance sexuelle. Mais ça peut être dans le couple aussi. Ou des phrases du type « Monsieur vous êtes un homme. Vous savez ce que c'est. Quand la mécanique se met en place, c'est quand même difficile d'arrêter ». Sous-entendu, on est un homme, on doit assouvir nos pulsions et on ne sait pas se contrôler. Il va pas dire ça si l'intervenante est féminine. Donc ça, on va avoir ce type de choses ou bien « vous trouvez ça normal, vous que depuis un mois tous les vendredis elles sortent avec ses copines. Vous trouvez ça normal ? ». On essaye de venir nous rechercher là-dessus. Dans ces cas-là, on va avoir des éléments, ils vont mettre en avant sans s'en rendre compte eux, dans leur stratégie de rapprocher, ils vont nous donner des éléments qui dévoilent leur comportement finalement.

Moi : Sans le vouloir, eux ils le font pas exprès.

Intervenant : Ah non parce qu'ils cherchent l'effet inverse eux, ils vont chercher en se disant il va me comprendre, c'est un homme il va me comprendre. Donc ça permet aussi de donner deux indicateurs. C'est que la première, on est en face de nous quelqu'un qui est assez pervers et manipulateur. Parce qu'en soi, mon avis, il n'en a rien à foutre. Ce qu'il veut, c'est essayer de banaliser son comportement. Il est quelque part manipulateur. Et d'un autre côté, s'il avance comme ça, c'est qu'il n'a pas non plus conscience de la gravité de son comportement. Ça nous donne quand même deux indications dans ces cas-là. Mais ça oui, des gens qui vont dire « vous trouvez ça normal qu'elle sorte avec des copines ?, vous trouvez ça normal qu'elle soit au téléphone avec sa mère tous les jours deux heures le soir ?, vous trouvez ça normal qu'elle échange des messages avec ses collègues masculins ? ». Donc ça c'est des éléments qui vont nous revenir, mais de cette manière-là, vous trouvez ça normal. Mais effectivement, on est dans des logiques de contrôle de comportement.

Moi : Oui, à tous les aspects de la vie, c'est que ce soit comportemental, économique, etc. c'est contrôle au sens large.

Intervenant : Oui. Bien souvent, c'est plus des éléments de ce type-là, de type jalousie entre guillemets. Qu'elle sorte avec des amis, qu'elle parle avec des hommes, qu'elle soit sur les réseaux sociaux. Plus que des éléments économiques. En tout cas, moi j'ai rarement eu un justiciable qui revenait en me disant « vous trouvez ça normal qu'elle ne reverse pas son salaire ? ». Ça je n'ai pas en tout cas, ça existe peut-être, mais moi je n'en ai jamais entendu ce genre de remarque.

Intervenant : Comment est-ce qu'il justifie ses comportements ? Bien souvent, c'était aussi l'argument avancé, c'est le maintien, la stabilité de l'univers familial souvent. C'est « parce que vous trouvez ça normal qu'elles sont ses copines alors qu'il y a les enfants qui sont à la maison elle n'est pas là ». « Et puis quoi moi ce que je cherche à faire, c'est préserver ma famille, l'équilibre familial », on avait souvent ce genre de retour. C'est sous couvert d'un élément moral.

Moi : Le bon père de famille ?

Intervenant : Oui, c'est ça. « Vous trouvez ça normal qu'elle sorte et qu'elle rentre à 3h du matin, c'est pas normal, du coup c'est moi qui m'occupe des enfants, mais les enfants me posent des questions et puis quoi moi je veux pas me séparer de ma femme, mes enfants quoi qu'est-ce qu'ils vont devenir si on se sépare » c'est souvent comme ça. Ils cherchent souvent quand même à amener un élément moral supérieur, on va dire à simplement leur comportement encore une fois. C'est une tentative de justifier son comportement, on est bien clair, on est souvent là-dedans.

Intervenant : Comment les auteurs décrivent-ils ce que nous qualifions de contrôle coercitif ? Bah là comment est-ce qu'ils décrivent, c'est un peu comme je viens de vous dire. Ce contrôle est toujours au service d'une cause plus noble quoi. Ou d'un intérêt supérieur. C'est pour le bien d'eux. Voir son bien à elle. Les enfants, la famille, la culture, évidemment la culture aussi c'est un élément important « ça ne se fait pas chez nous ».

Moi : La religion elle revient souvent lors des entretiens que j'ai eus ils cherchent aussi à je sais pas si je dis ça, mais normaliser ou banaliser leur comportement par la couverture de la religion.

Intervenant : Oui voilà encore une fois, mais c'est comme un intérêt supérieur. Comme la famille, c'est la religion, c'est toujours ça. C'est cette idée d'un intérêt supérieur. Il y a aussi le fait des fois d'amener des arguments où ils nous prennent un peu, ils vont un peu prendre l'interlocuteur comme d'un côté, je vous disais tout à l'heure, ils viennent nous rechercher sur vous êtes comme moi. Vous savez ce que c'est, mais des fois ils peuvent aussi créer une certaine distanciation, mais qui revient au même, qui est de dire, « vous pouvez pas comprendre ». « Parce que vous ne savez pas comment ça fonctionne chez nous ». Par rapport à la barrière culturelle. Peut-être que chez vous ça c'est toléré, mais chez nous ça ne l'est pas.

Moi : Ils normalisent leur comportement avec ça.

Intervenant : C'est toujours pareil, c'est toujours justifié au profit d'un intérêt supérieur. Donc dans ces cas-là, nous comment dire l'outil que va utiliser l'assistant de justice dans ces cas-là, c'est le rappel à la norme pénale. Moi je suis toujours mes collaborateurs, n'entrez pas dans le débat argument contre-argument et l'escalade argumentaire. Quand il s'agit d'éléments de type culturel, de type pulsion, de type ces choses-là. C'est toujours d'être bien clair en disant, peut-être que chez vous, mais ici, la norme pénale veut que si vous avez une relation sexuelle avec une fille de 12 ans, même si elle est consentante, chez nous, ça ne se fait. Vous êtes poursuivi pénalement. Si vous bousculez madame, chez nous c'est répréhensible. Si vous exercez une pression morale ou autre. Donc l'idée c'est de le ramener sur la norme pénale. Pourquoi pour couper court à la discussion parce que bien souvent il en a conscience. Et donc c'est juste qu'il a juste envie de vous amener sur un argumentaire que lui va maîtriser et prendre ce jeu

d'argument contre argument, argument contre argument, parce que pendant qu'on se querelle entre guillemets sur des futilités, on n'aborde pas l'essentiel.

Moi : Oui c'est une manière de détourner la conversation.

Intervenant : C'est une question d'éviter les sujets et les questions qui fâchent. Mais c'est révélateur aussi. Parce que ça veut dire aussi que ça me donne des indications nous, quand on se retrouve face à quelqu'un qui est de ce type-là qui veut rentrer là-dedans, ça veut dire qu'on sait qu'on a en face de nous, bien souvent quelqu'un qui veut quelque part prendre le lead sur l'entretien qui a une position haute. Donc ça me donne des indications aussi sur l'attitude et le comportement de la personne dans la relation qu'il a. Ça peut-être aussi, je caricature, monsieur 57 ans d'origine étrangère qui met en avant sa culture qui a tapé madame, patati patata et puis qui arrive en maison de justice et qui a quelqu'un qui va l'aider et le contrôler dans le cadre de sa mesure et c'est une jeune fille de 24 ans. Est-ce qu'il va accepter de prendre une position basse et de faire ce que lui dit une jeune fille de 24 ans ? Oui ou non, j'en sais rien. Mais bien souvent on va constater parce que moi quand j'étais formateur, j'étais formateur et superviseur au sein de l'administration générale des maisons de justice, bien j'avais souvent des jeunes collègues qui revenaient vers moi en me disant j'ai une difficulté avec un dossier. J'arrive pas à en placer une en entretien. La collègue n'avait pas spécialement pris conscience, quand on est dedans, que ce qui se passait, c'était pas dans la communication, l'intérêt pour le gain n'était pas de transmettre des informations. L'intérêt de la communication, c'était de prendre le lead sur la relation. Et de pas avoir des questions qui le dérangent, de se mettre en position haute. Donc ça témoigne d'un certain profil de personne effectivement. Donc ça on peut le voir aussi c'est des éléments qui nous permettent, dans la relation qu'il va avoir avec son interlocuteur, ça traduit quand même potentiellement la manière dont il va pouvoir gérer sa relation conjugale quoi.

Intervenant : Quels discours tiennent-ils sur leurs responsabilités on en a parlé tantôt, c'est quand même rare quelqu'un qui qui admet totalement sa faute quoi. Et qui va dire quoique madame a fait, c'est mon entière responsabilité de lui avoir porté un coup. C'est quand même excessivement rare, comme j'ai dit tout à l'heure, la responsabilité est toujours nuancée, le comportement est justifié pas comme j'ai dit tout à l'heure pour un intérêt supérieur par une réaction comportement, ils vont toujours ponctuer la séquence de la manière qui les arrange. Souvent quand je pose la question « OK, qu'est-ce qui s'est passé concrètement, monsieur ? Qu'est-ce qui s'est passé ? Vous êtes rentré à la maison, comment décrivez-moi la scène de violence qu'est-ce qui s'est passé ? ». Ils vont la débiter au moment qui les arrange le mieux évidemment. Pour pouvoir justifier leur comportement comme étant en réaction à. Donc ça c'est souvent le cas. Celui qui a la mesure de sa responsabilité, bien souvent a mis quelque chose en place avant d'en arriver là.

Moi : Comme quoi ?

Intervenant : Une prise en charge thérapeutique ou quelque chose comme ça.

Moi : Donc il faut qu'il y ait un travail qui ait commencé pour que la responsabilité commence ?

Intervenant : Non ce que je veux dire, c'est que quand on a quelqu'un qui va prendre toute la responsabilité de ses actes sur lui-même. Bien souvent, ces personnes-là, si elle a conscience de sa responsabilité, bien souvent, elle enclenche quelque chose pour ne pas que ça se reproduise.

Moi : D'accord, donc c'est des gens qui partent de ce schéma de violence par la suite.

Intervenant : Je sais pas s'ils en partent, mais c'est quelque part des gens qui vont peut-être aller demander que ce soit au cours de procédure pénale ou avant la procédure pénale, histoire de ne pas arriver à ça, qui vont aller demander un soutien ou une aide. Parce qu'ils ont conscience qu'à un moment donné, ils peuvent être violents, ou bien il y a eu une scène de violence une fois et ils ne veulent pas que ça se reproduise. Et ils ont conscience de et donc ces gens-là, bien souvent vont entamer un processus pour ne pas que ça se reproduise. Ils vont pas attendre qu'on les contraigne à. Comme chez nous, ils vont pas attendre qu'un juge dise je vous oblige à aller chez Praxis. Ils vont essayer de s'en sortir par eux-mêmes avant d'en arriver là. Bien souvent s'ils sont chez nous, je parle pour nous en tout cas. C'est que bien souvent ils mettent pas leurs responsabilités spécialement en avant.

Intervenant : Alors quels sont selon vous les critères d'évaluation principaux qui amènent à une situation critique de violence au du couple ? Qu'est-ce que vous voulez dire par là ? Quels sont les critères d'évaluation principaux ?

Moi : Ou du moins quels sont les comportements...

Intervenant : Qui doivent nous alerter ?

Moi : Et que vous avez pu rencontrer dans des situations, il y a ça, donc ça peut amener peut-être à une situation critique.

Intervenant : Je vous dis un élément un élément intéressant que j'ai appris dernièrement, c'est ce qu'on appelle le silence infractionnel quoi.

Moi : Ok pour vous c'est un des plus gros facteurs de risque qui peut amener un féminicide ?

Intervenant : Je dis pas que c'est un des plus gros facteurs de risque, mais en tout cas nous c'est quelque chose auquel on doit vraiment être attentif. Puisqu'encore une fois le danger c'est que nous on pourrait penser que les signaux saut au vert et que tout se passe bien. Et que le gars respecte ses conditions, fait ce qu'on lui demande. Donc le risque de récidive ou le risque de passage à l'acte est moindre. Or il peut se passer quelque chose donc pour moi ça c'est quand même un élément qui doit être sur lequel on doit être très attentif. Mais ça c'est quand on est déjà dans un process de, évidemment, il y a déjà eu une sorte de suivi déjà avant. Oui si on dit silence infractionnel, c'est parce qu'il y a eu infraction avant. Je pense que des critères d'évaluation c'est le sujet de votre mémoire, c'est le contrôle coercitif, ça commence souvent par-là. Parce qu'on est dans une situation où plus on veut contrôler, plus l'autre cherche à éviter le contrôle. Ce qui provoque une anxiété supérieure et une volonté de contrôle supérieure chez l'auteur et ainsi de suite. Je pense qu'on est bien souvent avec le contrôle, c'est comme avec des enfants, c'est comme avec des ados ou autres, sans même parler de violences conjugales. Plus vous contrôlez quelqu'un, plus cette personne cherche à éviter le contrôle. Et donc qu'est-ce

qu'elle va faire Potentiellement elle va mentir. Elle va être moins éclair sur ses intentions sur ce qu'elle fait, donc ça va exacerber celui qui veut contrôler. Et donc on est souvent dans ces dynamiques-là qui s'enflamment quoi.

Moi : Oui c'est une escalade de la violence au final ?

Intervenant : Oui c'est ça. Alors, le lien entre ça et les risques de féminicide pour moi ils sont là puisque c'est le féminicide, on est dans le contrôle ultime.

Moi : Oui j'ai décidé de ta mort donc.

Intervenant : J'ai le droit de vie et de mort donc on est dans le contrôle ultime. Et il y a ça et il l'idée aussi que le contrôle ultime dans le sens où puisque je ne veux pas que tu ailles voir ailleurs, que je ne veux pas que tu sortes, je ne veux pas ça. Quelque part l'auteur est apaisé puisqu'elle ne le fera plus. Donc on est dans le contrôle ultime aussi à ce niveau-là quoi

Intervenant : Une situation inquiétant si oui quelles étaient les éléments présents qui vous ont alertés ? En cas des violences conjugales, je réfléchis. On a vécu une situation en concertation de cas. Très inquiétante et qui a alerté tout le monde, c'est-à-dire qu'en pleine concertation de cas, donc lors de cette concertation de cas, il y a la responsable du Divico, il y a le magistrat, il y a les services de police, il y a nous. Et monsieur a une condition d'éloignement vis-à-vis de madame. Et vu qu'il a du mal malgré tout à respecter ça, on a équipé Madame d'un bouton d'alarme. Et en pleine concertation de cas, alors qu'on discute de la criticité de la situation et de la mise en sécurité de madame, le commissaire de police qui est présent lors de la concertation, nous dit attendez parce que là je viens d'avoir un appel, Madame vient déclencher d'alarme. Donc on envoie une patrouille sur place. Ils ont envoyé une patrouille sur place quand la patrouille est arrivée, monsieur a sauté par la fenêtre et parti par le jardin. Et donc ils ont poursuivi monsieur. Pendant la concertation de cas, on a eu l'arrestation en direct de monsieur. Donc ça veut dire que quand même on est face à, il y a une mesure qui est prise d'éloignement. On informe monsieur qu'il ne peut pas approcher sous risque de. Il doit savoir ou il ne sait pas, mais bon que madame a un bouton d'alarme. Et malgré tout ça. C'est plus fort que lui quelque part. Je ne vais pas ça sur le coup de la pulsion ou autre et je ne le dédouane pas. Mais qu'est-ce qui l'anime à tel point que malgré tout ça, ils reviennent quand même. La volonté de prendre contrôle sur l'autre est plus importante que son risque à lui, d'enfermement parce qu'il sait qu'il va aller en prison quelque part. Il sait qu'il va se faire choper et qu'il va y aller quoi. Il cherche même plus à se cacher là. Ça je trouve que c'est vraiment excessivement inquiétant parce que ça veut dire que finalement, il en arrive même à ne plus penser à son propre intérêt quelque part. Il est omnibulé par ce contrôle et par cette volonté de nuire ou de contrôler ou autre. Même s'il sait que ça va lui être préjudiciable. Donc même ça, ça ne l'arrête pas quelque part. Même le risque d'aller en prison, le risque tout ça ne les arrête pas quoi. Donc qu'est-ce qui les anime c'est fou quand même. Entre eux, je vais tuer ma femme et aller passer quasi le restant de ma vie en prison, c'est pas grave. Mais « si je fais ça, je sais que je vais aller en prison le reste de ma vie ». Et ça ne me dissuade pas. Donc la peur de la prison, de l'enfermement, de perdre tout, etc. ne dissuade pas les personnes de. On le voit bien, parce qu'ils sont là, ils ont une mesure judiciaire, ils recommencent. Dans le cadre de concertation de cas, des fois on se retrouve où nous on a quelqu'un qui est suivi ici en maison de justice, déjà pour des faits de ce type là sur

madame, qui a une mesure probatoire, une ADP, et il y a une concertation de cas qui se met en place. Donc ça veut dire qu'en plus on apprend que malgré le risque de la mesure, c'est plus fort que lui. Il est averti, on l'a déjà informé que s'il approchait à nouveau madame ou qu'il lui faisait du mal, il irait en prison ou quoi. Ça ne change rien.

Moi : Et c'est pour ça je trouve ça intéressant et je trouve qu'il faudrait un peu plus se pencher sur l'aide apportée aux auteurs parce que pour moi ils sont enfermés, il n'y a pas d'aide après donc, OK ils purgent leur peine, ils ressortent comme avant voire pire. Et au final la victime elle s'en sort, elle essaye d'aller mieux puis hop, il revient et voilà et je me dis que c'est intéressant d'essayer de comprendre pourquoi, de changer leur schéma de pensée et de travailler sur ces personnes-là. Parce qu'au final c'est des personnes qu'on aide pas du tout. Et c'est dommage parce que c'est des personnes qui doivent être aidées. Pas tous, on est d'accord, mais en tout cas.

Intervenant : On joue avec ces personnes-là sur la répression. Mais elle n'est pas efficace. Le problème, j'aurais tendance à dire, c'est que faire de la prévention, c'est excessivement compliqué parce qu'il y a très peu d'auteurs, comme j'ai dit tout à l'heure qui ont conscience pleinement de leurs responsabilités qui veulent une aide.

Moi : Oui c'est ça, il faudrait déjà trouver des personnes qui veulent s'en sortir qui veulent de l'aide.

Intervenant : Mais si elle veut de l'aide et qu'elle veut s'en sortir, elle a déjà fait premier pas vers la limitation des dommages quelque part. C'est compliqué. C'est ce qu'il faudrait dans une situation idéale, c'est de pouvoir faire cette prévention etc. On n'y est pas souvent. Alors, est-ce que une fois qu'il y a eu passage à l'acte à ce moment-là, on peut contraindre la personne à une aide c'est ce qui se passe avec la justice. On impose une formation praxis. Le juge impose un suivi psychologique ou autre. Le problème c'est qu'on est dans le cadre d'une aide contrainte. Et quelqu'un qui est animé par je veux prendre le contrôle sur la vie de l'autre, lui renvoyer que quelqu'un va prendre le contrôle, quelque part sur sa propre vie à lui. C'est compliqué je trouve qu'on fait exacerber.

Moi : Les personnes qui accepteraient, c'est des personnes qui ont déjà fait le premier pas dans ce schéma de d'aide et d'introspection.

Intervenant : Donc l'aide aux auteurs, oui, elle doit exister effectivement. Mais c'est pas évident. Quelle prise en charge de la victime est nécessaire selon vous pour., on en a parlé. Les enjeux/difficulté de cette prise en charge, on en a parlé aussi.

Moi : Est-ce qu'il y a des choses que je n'ai pas forcément mentionné que vous vouliez dire, des aspects importants que j'ai pas mentionné également ?

Intervenant : Moi je ne suis pas assez expert en la matière, vous aurez des éléments de réponse beaucoup plus pointus auprès de Monsieur Rossi ou Madame Tetart qui sont spécialisés dans ce secteur-là, que ici moi c'est plus le volet prise en charge pénale ou accompagnant de la victime dans le cas du service d'accueil des victimes.